



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

Séance du 30 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Patricia CHAMBARD, Corinne AGIUS
MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe SUBTIL

Absents/excusés :

MMES Annie CHARTREZ (donne pouvoir à Patricia CHAMBARD), Sophie JACOB-GAUTHERET (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE)
MM. Christophe JOLY (donne pouvoir à Frédéric REFOUVELET), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT), Laurent CLAUS,

A été élu secrétaire : *Monsieur Martial CHEVALIER*

DATE DE LA CONVOCATION
Le 22 juillet 2025

ORDRE DU JOUR
• Approbation du compte-rendu de la séance précédente • Délibérations concernant : ➔ Un accroissement temporaire d'activité ➔ Le changement des éclairages des bâtiments communaux et l'attribution d'un fonds de concours • Informations et questions diverses

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-07-15

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail lié à l'absence momentanée d'un agent dédié aux espaces verts il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial à compter du 25 juin 2025 pour une durée de 37 jours.

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.

DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux catégorie C, indice brut 367, indice majoré 366

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Délibération 2025-07-16

PROJET « CHANGEMENT DES ECLAIRAGES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX » : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de remplacer les éclairages existants des bâtiments communaux par des éclairages « leds »

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Montracol a sollicité la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du Plan d'Équipement Territorial 2

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL*			0,00%
Union européenne			0,00%
Etat – ANS			0,00%
Conseil régional			0,00%
Conseil départemental			0,00%
Fonds de concours CC ou CA	PET 2	4 826	50,00%
Autres (à préciser)			0,00%
Total subventions publiques**		4 826	50,00%
Fonds propres	/		0,00%
Emprunts	/		0,00%
Total autofinancement		4 826,00	50,00%
TOTAL GENERAL HT	/	9 652,00	100,00%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le plan de financement global et ses modalités de financement

AUTORISE l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre du Plan d'Équipement Territorial 2

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL.

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 18 juin au 28 juillet 2025:

→ 8 DP déposées et 4 en cours.

→ 3 PC/PA déposé et 6 en cours

SIVOSS

Monsieur SUBTIL fait un point sur le personnel du SIVOSS pour la rentrée de septembre. Il annonce le départ de 4 personnes sur les 11 en poste (2 départs en retraite, un départ pour raison de santé et une démission).

3 postes ont déjà été pourvus mais il manque toujours une personne pour assurer le temps de garderie à Montracol les soirs de 17h00 à 18h00.

Des changements également au niveau du personnel enseignant avec 2 départs à Montracol et 2 départs à Montcet.

Enfin, les horaires des écoles ont pu être modifiés pour la rentrée ce qui va impliquer également un changement au niveau des horaires et des trajets du bus scolaire. Une nouvelle organisation qui permettra le passage d'un seul car au lieu de deux l'an dernier.

Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE

Relais Petite Enfance

Madame ROUX DIT RICHE informe le conseil du départ définitif **début août 2025** de Madame Loica LANEYRIE, titulaire du poste d'Animatrice du RPE intercommunal. Elle sera remplacée par Madame Aurélie PENDANT qui assurait déjà l'interim l'an dernier.

Le RPE rouvrira ses portes **le lundi 1^{er} septembre**.

Vie communale

Mme ROUX DIT RICHE revient sur les aménagements extérieurs liés à la fin du projet « cœur de village ». Le projet du City Stade se concrétise avec l'acceptation du devis de l'entreprise Proludic, qui avait déjà installé l'aire de jeux pour les plus jeunes. Les demandes de subventions sont en cours et la nouvelle structure sera mise en place **début octobre**.

Ecole

En application de la circulaire interministérielle du 08 juin 2023, chaque école et établissement scolaire doit disposer d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) unifié. Ce document porte désormais autant sur les risques majeurs que sur les menaces (intrusions malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords des écoles...).

Une rencontre a eu lieu en mars dernier entre une chargée de mission de l'inspection académique, le personnel enseignant et la mairie pour identifier les menaces et risques propres à l'école et permettre l'élaboration du PPMS de Montracol sur cette base.

Le document qui a été rédigé doit maintenant être finalisé et validé, notamment la partie concernant la coupure des sources d'énergie (gaz et électricité)

Mme ROUX DIT RICHE relate les adaptations et installations proposées pour l'école : équiper l'école de sifflets électronique ou encore installer des boîtiers d'alertes pour prévenir tous les sites en même temps (école, cantine et garderie) ...

Voirie

Madame ROUX DIT RICHE informe le conseil que des arbres secs seront à couper route de la Petite Salle. Le propriétaire va être informé de la situation.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle le changement pour le poste d'adjoint technique dédié aux espaces verts (vacant depuis le 15 juin) et l'arrivée **le 15 juillet dernier** de Monsieur Rémi SUIFFET.

Un saisonnier a également été recruté **du 25 juin au 30 juillet** pour une aide supplémentaire à la taille et la tonte des espaces verts du village.

Vie communale

Un point est fait sur les mariages du deuxième semestre 2025 et la présence des élus aux cérémonies.

Voirie

Monsieur le Maire revient sur les 2 parcelles communales sans propriétaire connu et pour lesquelles une procédure de « Bien sans Maître » a été envisagée (Lotissement Chantoiseau et parking de l'Etoile)

Un héritier aurait été trouvé pour la parcelle de l'Etoile et le conseil valide le principe d'une rencontre pour proposer l'acquisition de ce bien par la commune.

Commission finances

Une rencontre a eu lieu en mairie **le 07 juillet dernier** avec Mme VOLIN, conseillère aux décideurs locaux de la DDFIP de l'Ain, pour une présentation du **document de valorisation financière et fiscale 2024 de la commune**.

Ce document permet une analyse des équilibres financiers fondamentaux des budgets exécutés des communes : formation de l'autofinancement, financement des investissements ou encore équilibre financier global. Cette analyse montre que, malgré le projet d'investissement de la cantine-garderie, la situation financière de la commune s'est stabilisée en 2025, pour arriver à un niveau légèrement supérieur au début de mandat.

Pour l'avenir, les études pour la réhabilitation de 3 appartements au-dessus de l'ancienne mairie seront à nouveau à l'ordre du jour, pour un montant d'environ 200 000 €. Prudence cependant quant aux subventions qui ne pourront pas être demandées si ces biens sont mis à la location.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

Monsieur REFOUVELET informe le conseil, qu'après l'acquisition du fonds de commerce du Frometon début 2025 et la réouverture du restaurant en mai, la vente des « murs » de l'établissement aura lieu prochainement.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 23 septembre à 20h30

La séance est levée à 21h45

Le Maire

Le secrétaire de séance